

I. AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/255/F/2017 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMES, DE BUREAU ET DE NETTOIYAGE & HYGIENNE

Date de publication : le 15/06/2017

Date d'ouverture des offres: le 17/07/2017.

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) lance un Appel d'Offre ouvert national (AAO) pour la fourniture des produits en quantité et spécifications se trouvant sur la liste en annexe à la présente.

1. OBJET

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture des imprimés, de bureau et de nettoyage & hygiène à l'HPRC, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

Le marché est constitué de 3 lots :

Lot 1 : Fournitures des imprimés ;

Lot 2 : Fournitures de Bureau ;

Lot 3 : Fournitures des produits de nettoyage & hygiène.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant article par article dans un lot.

2. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HPRC, exercice 2017.

3. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires remplissant les conditions juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 52,53 et 54 de la loi n° 1/01 du 4 février 2008 portant Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offre, tout soumissionnaire concerné par article 55 du Code des Marchés Publics.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30' aux adresses ci-après:

- HPRC, sis avenue de l'hôpital
BP 570 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. (257) 22 22 84 35, (257) 22 22 65 60, FAX (257) 22 21 39 65

L'Achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HPRC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CINQUANTE MILLE FBU (50 000 FBU)** au compte N° 1123/102, ouvert à la BRB au nom de l'HPRC et d'un bordereau de versement de **CINQUANTE MILLE FBU (50 000 FBU)** sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la BRB sous compte des transits des recettes non fiscales.

6. CAUTION DE SOUMMISSION

Chaque offre sera accompagné d'une garantie de **1.000.000 FBU (UN MILLION DE FBU)** par lot sous forme de garantie bancaire, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle : en **Annexe III**. Son absence est cause du rejet lors de l'analyse.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure ne portant aucun signe distinctif du soumissionnaire et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMES, FOURNITURE DE BUREAU ET FOURNITURE DE NETTOYAGE & HYGIENE, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Les offres sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **17/07/2017** à 9H00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9 .DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard

le **17/07/2017** à 9heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le. ~~17~~ 7.../2017 à 9 h 30' en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP dans la salle des réunions de la Direction de l'HPRC en date et heure mentionnées. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

11. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié.

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

11.1. L'offre technique

- a) la caution de soumission d'un montant égal à **UN MILLION DE FBU(1.000 000fbu)** par lot sous forme de garantie bancaire ;
- b) les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO.
- c) l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
- d) le certificat d'immatriculation fiscale;
- e) l'attestation de non redevabilité délivrée par l' INSS en cours de validité en original;
- f) le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- g) l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV.
- h) l'attestation de non faillite délivrée par Tribunal du commerce en cours de validité.

11.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

12. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'HPRC mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre.

Cette réception sera sanctionnée par un procès verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

13. ADRESSE

HPRC, sis avenue de l'hôpital
BP 570 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. (257) 22 22 84 35, (257) 22 22 65 60, FAX (257) 22 21 39 65

Fait à Bujumbura, le 9 / 6 / 2017

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HPRC a.i

Dr NKURUNZIZA Maurice

